

dire ce que j'en pense. Il excite mon imagination comme il a excité celle d'autres sénateurs de l'un et de l'autre côté de la Chambre.

Honorables sénateurs, j'ai par-devers moi le rapport annuel de la Société ambulancière Saint-Jean, bien connue de tous les Canadiens.

Cette société est un magnifique exemple d'une organisation revenue au type primitif car, à l'origine son objectif était d'offrir des secours physiques aux gens qui en avaient besoin. D'après le rapport annuel, le premier établissement a été fondé à Jérusalem au cours du onzième siècle par des Bénédictins connus le nom d'Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem. L'établissement servait d'hôpital aux chrétiens qui se rendaient en pèlerinage à Jérusalem.

Au cours des Croisades, alors que les armées d'Europe se rendaient en Terre-Sainte pour délivrer les Lieux Saints des mains des Sarrasins, c'était à cette institution, à cet hôpital que les Croisés confiaient leurs blessés.

L'Ordre des Hospitaliers de Saint-Jean a apparemment pris de l'importance et est devenu, comme l'a signalé le sénateur de Lunenburg, un ordre militant. Après que les Chrétiens eurent été défait à Saint-Jean-d'Acre en 1291, et qu'ils eurent perdu leur dernier bastion en Terre-Sainte, les chevaliers de Saint-Jean qui avaient survécu à la tourmente sont allés s'installer à Chypre et plus tard à Rhodes. Apparemment, au début du seizième siècle, ils formèrent sur la Méditerranée une flotte d'une grande puissance qui, je suppose, était contemporaine de celle de don Juan d'Autriche, commandant en chef à la bataille de Lépante. Cet événement a d'ailleurs inspiré à M. Chesterton un magnifique poème, fort émouvant intitulé: «Lépante».

Au cours des deux siècles qui suivirent, l'Ordre s'est solidement établi à Malte où il s'est occupé activement de mettre un terme à la piraterie dans la Méditerranée.

Au dix-huitième siècle, Napoléon s'empara de Malte et à partir de cette époque, la puissance militaire de l'Ordre prenait fin; mais son œuvre n'en continua pas moins et se perpétua encore de nos jours, en ce pays, et surtout en Angleterre, je pense.

Les sénateurs seraient peut-être intéressés de savoir qu'au Canada, en 1962, plus de 195,000 certificats et décorations ont été accordés par cet organisme pour les œuvres de bienfaisance dans les domaines d'aide pratique gracieusement accordée au grand public: secourisme, soins infirmiers à domicile, puériculture et enseignement de la respiration artificielle. L'Ordre a tenu des concours de secourisme et des équipes de diverses pro-

vinces—il y en avait 157 en 1962—concourent pour l'obtention de trophées et de prix.

Les honorables sénateurs apprendront peut-être aussi avec intérêt que l'Ordre comptait en 1962, 9,724 membres actifs au Canada. Ces personnes étaient affectées aux divisions des ambulances, des soins infirmiers et de la publicité, ainsi qu'aux divisions juniors des ambulances et des soins infirmiers.

Tout le monde connaît le travail admirable qu'accomplit cette association; chaque fois qu'on se trouve dans une foule, par exemple à une joute de football ou de hockey, lors des cérémonies du jour du souvenir, ou au cirque, on voit des membres de l'Association ambulancière Saint-Jean s'occupant des personnes qui ont besoin de soins d'urgence administrés par des experts.

J'aurait dû mentionner les pentes de ski. Tous les sénateurs qui font du ski savent que dans les régions où on pratique ce sport l'Association fait un travail très utile.

Il s'agit d'un bill plutôt inusité et j'ai pensé que les honorables sénateurs seraient heureux d'avoir ces renseignements que j'ai puisés dans le dernier rapport annuel de l'Association, qui vous le fournira si vous le désirez.

L'honorable G. Percival Burchill: Honorables collègues, comme je viens du Nouveau-Brunswick, je tiens à souscrire aux observations qu'a faites le leader du gouvernement au sujet de l'Ambulance Saint-Jean. Je profite de l'occasion pour rendre hommage au travail extraordinaire que cette organisation accomplit partout dans ma province natale, surtout dans les plus petites collectivités.

Dans la ville où je demeure, ces personnes dévouées se soumettent à un entraînement remarquable. Elles ont accompli beaucoup de bien.

L'honorable leader du gouvernement a signalé que les ambulanciers sont présents à toutes sortes de manifestations et sont prêts à apporter leur aide chaque fois qu'il y a des rassemblements. Tout ce travail est accompli à titre bénévole.

J'espère que le bill, qui a été si bien expliqué par l'honorable sénateur Kinley, recevra l'appui généreux du Sénat.

L'honorable W. Rupert Davies: Honorables sénateurs, je recommande fortement ce bill. En ma qualité de commandant de l'Ordre, je suis bien placé pour le connaître. Je suis commandant de l'Ordre du prieuré de Galles.

Au pays de Galles, la *St. John Ambulance Association* est divisée en comtés et je suis justement président du conseil pour le comté où j'ai passé une partie de mes vacances l'été